

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 10 mars 2016

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice pris part	Qui ont à la Déli
23	23	21

L'an deux mille seize et le 10 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Eliane LAUNAY.

Date de la convocation : 02/03/2016
Date d'affichage : 03/03/2016
MCG/ N° 0 5

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Mairie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise RICHARD Louis, PAVAN Guillaume, CERUTTI André, THUY Bernard, PIANA-BONNAURE Pascale, FOUSSAT Marine, AGNEL Paulette, LAUGIER Gilles, DUCKIT Serge.

Procurations : ERRERA Caroline donne procuration à LANTIN Gérard, PILOSEL Sandy donne procuration Marie NORMAND, ARMENGOL Philippe donne procuration à Gilles LAUGIER, VLASIC Marianne donne procuration à Paulette AGNEL, CERUTTI Jérémy donne procuration à CERUTTI André.

Absents: CASTIGLIONE-SAURY Aline, SENET Bernard.

Objet : Acquisition d'un bien immobilier.

Monsieur le Maire Fait part aux membres présents de la possibilité pour la commune d'acquérir la propriété cadastrée AS 479 957 d'une superficie totale de 165 m2 ainsi que la parcelle AS n° 956 d'une superficie de 10 m2 en indivision situées Place du Château à Velleron.

Monsieur le Maire présente également l'évaluation qui a été établie en date du 12 janvier 2016 sous le numéro de dossier n° 2015-142V1340 par la Direction Générale des finances publiques service des domaines,

Il expose que cette propriété qui jouxte la mairie actuelle pourrait dans un premier temps voir les services de la police municipale l'occuper ce qui permettrait d'avoir un accueil beaucoup plus actuel avec des bureaux individuels afin de garantir la confidentialité des échanges mais également d'avoir des locaux de travail aux normes, en particulier en créant des vestiaires hommes/femmes ainsi que des douches et sanitaires séparés.

Cet immeuble compléterait donc la maison commune et permettrait dans l'avenir un agrandissement des services administratifs.

L'offre qui a été faite au propriétaire est de 360 000 € - trois cent soixante mille Euros-

Cette offre a été acceptée par la propriétaire en date du 02/03/2016.

Afin de pouvoir engager la signature de la promesse de vente Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer :

VOTE

1 abstention (CERUTTI Jérémy)

5 Contre (AGNEL Paulette, ARMENGOL Philippe, LAUGIER Gilles, VLASIC Marianne, DUCKIT Serge)

La délibération est adoptée

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce et acte à intervenir dans le cadre de l'acquisition immobilière du bien cadastré ASn°479 et 957 pour 165 m2 et ASn°956 pour 10 M2 en indivision (passage sur la place du Château).

Le montant de l'acquisition ainsi que les frais y afférents seront portés au budget primitif 2016 de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Le Maire,

Michel PONCE.